

**Délégation d'attributions au Maire
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 avril 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, M. LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. HOORNAERT, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absents et excusés : Mme LEGRAND, M. VERGER, M. DUTHUIT, M. CHAUVIERE, Mme THETIOT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND à M. TAVERNIER, M. VERGER à M. LEFEBVRE, M. DUTHUIT à M. JUMEL, M. CHAUVIERE à Mme OUVRY, Mme THETIOT à M. HOORNAERT, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE, M. GAUTIER à M. BAZIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT.

Conformément à l'article L 2122 - 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Sébastien JUMEL, Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis le 4 avril dernier, en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Maire par délibération du 4 avril 2008 :

➔ Fourniture de produits phytosanitaires divers pour les services municipaux – lot 4 « produits pesticides divers » - avenant n°1 au marché n° 07.160 – titulaire : Société Jardin Services Fournitures – durée : renouvellement à compter du 29 mai 2008 pour une durée de 1 an – montant minimum : 2 000 €HT – montant maximum : 4 000 €HT

➔ Fourniture de produits phytosanitaires divers pour les services municipaux – lot 1 « herbicides pour voirie et cimetières » - avenant n°1 au marché n° 07.158 – titulaire : Société Vert Cité – durée : renouvellement à compter du 29 mai 2008 pour une durée de 1 an – montant minimum : 8 000 €HT – montant maximum : 14 500 €HT

➔ Fourniture de produits phytosanitaires divers pour les services municipaux – lot 3 « produits pour zones gazonnées » - avenant n°1 au marché n° 07.159 – titulaire : Société BHS – durée : renouvellement à compter du 29 mai 2008 pour une durée de 1 an – montant minimum : 2 000 €HT – montant maximum : 4 000 €HT

➔ Fourniture de produits phytosanitaires divers pour les services municipaux – lot 2 « herbicide pour massifs d'arbres et arbustes » - avenant n°1 au marché n° 07.159 – titulaire : Société BHS – durée : renouvellement à compter du 29 mai 2008 pour une durée de 1 an – montant minimum : 2 500 €HT – montant maximum : 4 500 €HT

➔ Exposition à la Médiathèque Jean Renoir – contrat de prêt d'exposition à titre gratuit de l'exposition « de la cartographie à l'océanographie » - durée : du 25 avril au 5 mai 2008 – titulaire : Estran, Cité de la Mer

➔ Fourniture de balais pour balayeuses aspiratrices – avenant n°1 au marché n° 07.141 – titulaire : Société Brosseries Lecler Noël – durée : renouvellement à compter du 15 mai 2008 pour une durée de 1 an – montant minimum : 7 500 €HT – montant maximum : 30 000 €HT.

➔ Fourniture de produits de traitement d'eau des piscines et produits d'entretien des bassins – titulaire : Société Imatec – durée : 1 an renouvelable 3 fois par reconduction expresse - lot n° 2 « produits pour l'équilibre de l'eau des piscines » - lot n° 3 « produits pour l'entretien et l'analyse de l'eau des bassins » -

Lot 2 : montant minimum : 2 000 €HT – montant maximum : 5 000 €HT

Lot 3 : montant minimum : 2 000 €HT – montant maximum : 6 000 €HT

➔ Fourniture de produits de traitement d'eau des piscines et produits d'entretien des bassins
– Lot n°1 « produits de désinfection de l'eau des piscines » - titulaire : Ets J.P Moreau –
durée : 1 an renouvelable 3 fois par reconduction expresse – montant minimum : 2 000 €HT
– montant maximum : 5 000 €HT

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des services
de la ville de Dieppe**

**Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Seine Maritime –
Approbation de la nouvelle convention constitutive**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 avril 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, M. LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. HOORNAERT, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absents et excusés : Mme LEGRAND, M. VERGER, M. DUTHUIT, M. CHAUVIERE, Mme THETIOT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND à M. TAVERNIER, M. VERGER à M. LEFEBVRE, M. DUTHUIT à M. JUMEL, M. CHAUVIERE à Mme OUVRY, Mme THETIOT à M. HOORNAERT, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE, M. GAUTIER à M. BAZIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT.

Rapporteur : M. François LEFEBVRE

Lors de la création du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Seine Maritime (CDAD) en 2002, la Ville de Dieppe avait souhaité en être membre.

Le groupement d'intérêt public comprend les professionnels du droit, les collectivités locales, les associations spécialisées, l'Etat, et a pour mission de définir une politique d'accès au droit dans le département, de piloter et de coordonner les actions.

Une nouvelle convention constitutive, ayant pour objet de proroger l'existence du CDAD pour une durée de six années, a été élaborée.

La représentation de la ville de Dieppe à l'assemblée générale sera assurée par le Maire ou son représentant.

La contribution de la ville de Dieppe est constituée d'une participation financière de 700 € inscrite aux crédits ouverts au budget primitif 2008 – imputation 025 6574 3226.

Souhaitant affirmer l'attachement de la ville de Dieppe aux actions d'aide aux victimes et à l'accès au droit, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle convention constitutive du CDAD et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'adhésion.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007 – 2009 – Programmation
d'actions 2008 – Deuxième phase**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 avril 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, M. LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. HOORNAERT, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absents et excusés : Mme LEGRAND, M. VERGER, M. DUTHUIT, M. CHAUVIERE, Mme THETIOT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND à M. TAVERNIER, M. VERGER à M. LEFEBVRE, M. DUTHUIT à M. JUMEL, M. CHAUVIERE à Mme OUVRY, Mme THETIOT à M. HOORNAERT, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE, M. GAUTIER à M. BAZIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT.

Rapporteur : M. François LEFEBVRE

Dans le cadre de l'élaboration de la programmation d'actions 2008 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, le comité de pilotage s'est réuni le 11 avril 2008. Les rapports d'activités des actions pluriannuelles 2007-2009 ont été examinés ainsi que les nouvelles demandes de financement, dans la limite des crédits actuellement délégués par l'Etat.

En complément de la délibération du Conseil Municipal du 7 février 2008, l'attribution de subventions 2008 aux projets 2007-2009 est proposée (faisant suite aux demandes récemment transmises, à l'issue de la première année de fonctionnement). La poursuite des actions de la Boutique de Gestion et de la Scène Nationale de Dieppe est prévue. Afin de couvrir les besoins de financement de l'intervention du CIDFF, une subvention complémentaire est également souhaitée.

En ce qui concerne la programmation annuelle (cf. documents ci-après), les actions de l'opération Ville Vie Vacances doivent être renouvelées : Bouge ton été (coordination de l'opération et actions fédératrices de l'été 2008), des animations inter-quartiers aux petites vacances (sorties, stages, tournois sportifs, ...) et des chantiers de jeunes bénévoles.

Deux actions nouvelles sont également prévues :

- pour pallier à l'insuffisance de financements de droit commun, il est proposé de soutenir exceptionnellement les actions de l'association Coopération pour l'Aide à la Parentalité (CAP). Il s'agit d'un lieu de rencontres permettant l'exercice des droits de visite et d'une action de médiation ayant pour objectif d'aider les familles en situation conflictuelle (divorce, séparation, ...) à conserver ou rétablir des liens,

- le projet « 50 chances - 50 emplois », porté par la Maison de l'emploi, vise l'insertion professionnelle de jeunes relevant de la géographie prioritaire. Des entreprises regroupées au sein d'un pool seront mobilisées pour faire toutes propositions utiles aux jeunes qui bénéficieront de l'accompagnement renforcé d'un cabinet spécialement missionné.

En conformité avec les avis formulés par le comité de pilotage du CUCS, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la deuxième phase de programmation du CUCS,
- d'attribuer les subventions figurant au tableau de financement ci-joint (et inscrites au budget 824 - 6574 - 378 et 255 - 6574 - 3781),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions 2008 avec les porteurs de projets (ou les avenants aux conventions 2007-2009 pour les actions pluriannuelles),

- de déposer des dossiers de demandes de subventions 2008 auprès de l'Acsé et de la CAF de Dieppe pour les actions portées par la Ville et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la Ville (422- 74718 et 7478 - 3781).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Commission consultative des services publics locaux – Détermination de
la composition de cette instance et désignation des membres**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants pour le point n°1 : 39

Nombre de votants pour le point n°2 : 31

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 avril 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, M. LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. HOORNAERT, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absents et excusés : Mme LEGRAND, M. VERGER, M. DUTHUIT, M. CHAUVIERE, Mme THETIOT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND à M. TAVERNIER, M. VERGER à M. LEFEBVRE, M. DUTHUIT à M. JUMEL, M. CHAUVIERE à Mme OUVRY, Mme THETIOT à M. HOORNAERT, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE, M. GAUTIER à M. BAZIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT.

Rapporteur : M. Hugues FALAIZE

Conformément aux dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 10 000 habitants doivent créer une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission qui est présidée par le Maire ou son représentant comprend :

- des membres du Conseil municipal désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
- et des représentants d'associations locales nommés par le Conseil municipal.

Cette commission est notamment chargée d'examiner, chaque année, les rapports produits par les délégataires de service public, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte, d'évacuation ou de traitement des déchets ménagers ainsi que le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière

En outre, elle doit être consultée, pour avis, préalablement à tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, tout projet de délégation de service public ou de partenariat.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer la composition de cette commission consultative des services publics locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité arrête comme suit la composition de cette commission :

- Monsieur le Maire ou son représentant
- **8** conseillers municipaux
- **8** représentants d'associations locales

Puis il décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation des **16 membres de cette commission par votes à main levée**

- 1) Election des 8 conseillers municipaux au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Liste présentée par la majorité: M. Hugues FALAIZE, Mme Patricia FARGE, M. Christian LAPENA, M. Bernard BREBION, M. Lucien LECANU, M. Thierry LEVASSEUR.

Liste présentée par l'opposition : M. Jean-Claude CHAUVIERE, M. Jean BAZIN.

Nombre de votants : 39
Quotient électoral : 4,875

Ont obtenu :

Liste de la majorité : 31 suffrages soit 6 sièges au quotient,
reste 1,75

Liste de l'opposition : 8 suffrages soit 1 siège au quotient,
reste 3,125

Attribution du siège restant au plus fort reste à la liste de l'opposition.

Sont élus à la **Commission consultative des services publics locaux** : **M. Hugues FALAIZE, Mme Patricia FARGE, M. Christian LAPENA, M. Bernard BREBION, M. Lucien LECANU, M. Thierry LEVASSEUR, M. Jean-Claude CHAUVIERE, M. Jean BAZIN.**

2) Election au scrutin majoritaire des 8 représentants d'associations locales

Liste présentée par la majorité :

M. Christian AVRIL - Association « Dieppe à vélo »,
M. Didier MARCHAND - Confédération Nationale du Logement,
M. Stéphane COMBOT - Transport public – salarié de la Société STUD – réseau STRADIBUS,
M. Jean-Claude PESQUET - agent retraité du Centre Hospitalier de Dieppe,
M. François CAILLE – Association « Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples »,
M. Stéphane BEAUMONT – Cercle maritime de Dieppe « Mers et Marines »,
M. Sébastien LEGER – FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves),
M. François PINOT – Secrétaire général de la Caisse Mutuelle Complémentaire et d'Action Sociale de Haute Normandie – EDF - CMCAS.

Nombre de votants :31
Majorité absolue..... 16

Le groupe de l'opposition Dieppe Ensemble ne participe pas au vote.

Sont élus avec 31 voix :

M. Christian AVRIL, M. Didier MARCHAND, M. Stéphane COMBOT, M. Jean-Claude PESQUET, M. François CAILLE, M. Stéphane BEAUMONT, M. Sébastien LEGER, M. François PINOT.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Section du Centre d'Action Sociale de la commune associée de Neuville
lès Dieppe – Désignation du représentant du Conseil Municipal**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 31*

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 avril 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, M. LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. HOORNAERT, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absents et excusés : Mme LEGRAND, M. VERGER, M. DUTHUIT, M. CHAUVIERE, Mme THETIOT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND à M. TAVERNIER, M. VERGER à M. LEFEBVRE, M. DUTHUIT à M. JUMEL, M. CHAUVIERE à Mme OUVRY, Mme THETIOT à M. HOORNAERT, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE, M. GAUTIER à M. BAZIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT.

Rapporteur : M. Hugues FALAIZE

Conformément aux dispositions de l'article L 2113-13 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convention de fusion des communes de Dieppe et de Neuville-lès-Dieppe, selon la formule de la fusion-association, prévoit en son article 8 le maintien d'une section du centre d'action sociale, dotée de la personnalité juridique.

La section du centre d'action sociale de Neuville est gérée par un comité comprenant, outre le Maire délégué, Président :

- Un membre élu en son sein par le Conseil Municipal de Dieppe après avis de la commission consultative de Neuville,
- Deux membres élus en son sein par le Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale parmi les délégués du Conseil Municipal,
- Trois membres nommés par le Maire, représentant des associations mentionnées à l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2113-13,
- le code de l'action sociale et des familles et plus particulièrement les articles R 123-31 à R 123 -38,

Considérant l'avis formulé par la commission consultative de Neuville réunie le 23 avril 2008 quant à la proposition de candidature de M. Daniel VERGER pour siéger au comité de la section d'action sociale.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner son représentant au Comité de la section du centre d'action sociale de la commune associée de Neuville les Dieppe.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation, à main levée.

Candidat de la majorité : M. Daniel VERGER

Le groupe de l'opposition Dieppe Ensemble ne présente aucun candidat et ne participe pas au vote.

Nombre de votants.....31
Majorité absolue..... 16

Est élu avec 31 voix :
M. Daniel VERGER

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Centre hospitalier de Dieppe (désignation d'un nouveau représentant
en remplacement de Mme Dupont Danièle)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 31*

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 avril 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, M. LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. HOORNAERT, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absents et excusés : Mme LEGRAND, M. VERGER, M. DUTHUIT, M. CHAUVIERE, Mme THETIOT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND à M. TAVERNIER, M. VERGER à M. LEFEBVRE, M. DUTHUIT à M. JUMEL, M. CHAUVIERE à Mme OUVRY, Mme THETIOT à M. HOORNAERT, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE, M. GAUTIER à M. BAZIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT.

Rapporteur : M. Hugues FALAIZE

Conformément aux dispositions des articles L 6143-5 et R 6143-1 du Code de la Santé Publique, le Conseil Municipal a désigné en son sein les trois représentants de la commune pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Dieppe, lors de sa séance du 4 avril dernier.

Toutefois, il s'est avéré que le mandat de représentant au conseil d'administration du centre hospitalier de Dieppe acquis par Mme Danièle DUPONT est incompatible avec les activités qu'elle exerce.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à désigner un nouveau représentant en remplacement de Mme Danièle DUPONT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation, à main levée.

Candidat de la majorité : Mme Françoise COTTARD

Le groupe de l'opposition Dieppe Ensemble ne présente aucun candidat et ne participe pas au vote.

Nombre de votants.....31
Majorité absolue..... 16

Est élue avec 31 voix :
Mme Françoise COTTARD

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Communauté d'Agglomération « Dieppe Maritime » - Désignation du représentant de la Ville de Dieppe à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLETC)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 31*

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 avril 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, M. LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. HOORNAERT, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absents et excusés : Mme LEGRAND, M. VERGER, M. DUTHUIT, M. CHAUVIERE, Mme THETIOT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND à M. TAVERNIER, M. VERGER à M. LEFEBVRE, M. DUTHUIT à M. JUMEL, M. CHAUVIERE à Mme OUVRY, Mme THETIOT à M. HOORNAERT, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE, M. GAUTIER à M. BAZIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT.

Rapporteur : M. Hugues FALAIZE

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 prévoit, en son article 86, la création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

Cette instance a pour mission de quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération aux communes-membres.

Toutefois, son rôle est essentiellement consultatif. En tout état de cause, l'évaluation des charges transférées doit être entérinée par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Vu :

- La loi n°99-586 du 12 juillet 1999,
- Le Code Général des Impôts en son article 1609 nonies C – IV,

Le Conseil municipal est invité à désigner le représentant de la Ville de Dieppe qui siègera à la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation, à main levée.

Candidat de la majorité : Mme Marie-Catherine GAILLARD

Le groupe de l'opposition Dieppe Ensemble ne présente aucun candidat et ne participe pas au vote.

Nombre de votants.....31
Majorité absolue..... 16

Est élue avec 31 voix :
Mme Marie-Catherine GAILLARD

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Conseil Portuaire du Port de Dieppe – Désignation du représentant de
la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 31*

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 avril 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, M. LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. HOORNAERT, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absents et excusés : Mme LEGRAND, M. VERGER, M. DUTHUIT, M. CHAUVIERE, Mme THETIOT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND à M. TAVERNIER, M. VERGER à M. LEFEBVRE, M. DUTHUIT à M. JUMEL, M. CHAUVIERE à Mme OUVRY, Mme THETIOT à M. HOORNAERT, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE, M. GAUTIER à M. BAZIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT.

Rapporteur : M. Hugues FALAIZE

Par délibération en date du 21 février 2007, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Port de Dieppe décidait de constituer un Conseil portuaire provisoire adapté à la situation locale et ce, jusqu'à l'adoption de nouveaux textes réglementaires.

Ce conseil portuaire, compétent pour émettre un avis sur les affaires du port, est composé de 18 membres :

- Le Président du Syndicat Mixte du port de Dieppe ou son représentant, Président du conseil portuaire,
- Un représentant de chaque collectivité-membre du syndicat mixte soit : la Région Haute-Normandie, le Département de la Seine Maritime, la Communauté d'Agglomération « Dieppe- Maritime » et la Ville de Dieppe,
- Deux représentants des personnels,
- Dix représentants d'usagers,
- Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Vu :

- Le code des ports maritimes et notamment ses articles R621 et suivants,
- La délibération du syndicat mixte du port de Dieppe en date du 21 février 2007,

Le Conseil municipal est invité à désigner le représentant de la ville de Dieppe au Conseil portuaire du port de Dieppe.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation, à main levée.

Candidat de la majorité : M. Sébastien JUMEL

Le groupe de l'opposition Dieppe Ensemble ne présente aucun candidat et ne participe pas au vote.

Nombre de votants.....31
Majorité absolue..... 16

Est élu avec 31 voix :
M. Sébastien JUMEL

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Conseil consultatif d'exploitation de la halle à marée de Dieppe –
Désignation du représentant de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 31

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 avril 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, M. LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. HOORNAERT, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absents et excusés : Mme LEGRAND, M. VERGER, M. DUTHUIT, M. CHAUVIERE, Mme THETIOT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND à M. TAVERNIER, M. VERGER à M. LEFEBVRE, M. DUTHUIT à M. JUMEL, M. CHAUVIERE à Mme OUVRY, Mme THETIOT à M. HOORNAERT, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE, M. GAUTIER à M. BAZIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT.

Rapporteur : M. Hugues FALAIZE

Le fonctionnement de la halle à marée de Dieppe est assuré par le Syndicat Mixte du Port de Dieppe qui est assisté, pour l'étude des questions intéressant directement l'exploitation de la halle à marée, par un conseil consultatif d'exploitation.

Cette instance est obligatoirement consultée pour l'élaboration et la modification du règlement local d'exploitation ainsi que sur toutes questions importantes concernant le fonctionnement et l'exploitation de la halle à marée, notamment les équipements nouveaux, les critères d'agrément et le retrait d'agrément à un acheteur. En outre, elle est saisie des litiges entre le service d'exploitation et les usagers dans la mesure où l'intérêt de l'affaire est d'ordre général.

Les membres du conseil consultatif d'exploitation, au nombre de 16, **sont nommés par le Préfet de Région.**

La composition de ce conseil s'établit comme suit :

- 2 membres nommés sur proposition du Président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe, gestionnaire de la halle à marée,
- 1 représentant de la Ville de Dieppe, commune d'implantation,
- 4 représentants des vendeurs,
- 4 représentants des acheteurs,
- le directeur du Port ou son représentant,
- le Président de l'Association Dieppoise des Usagers des Professionnels des Produits de la Pêche (ADUPPP) en tant qu'organisme gérant les transactions financières,
- le Directeur Régional des Affaires Maritimes de Haute-Normandie,
- le Directeur Régional de la Concurrence, de la Consommation et de Répression des Fraudes,

- le Directeur Départemental des Services Vétérinaires

Vu :

- Le code des ports maritimes,
- L'arrêté du 21 mai 1992 fixant les dispositions communes aux règlements locaux d'exploitation des halles à marée,
- Le règlement d'exploitation du port de pêche de Dieppe approuvé par délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Port de Dieppe en date du 6 juillet 2007

Le Conseil municipal est invité à désigner le représentant de la Ville de Dieppe au conseil consultatif d'exploitation de la halle à marée.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation, à main levée.

Candidat de la majorité : M. Lucien LECANU

Le groupe de l'opposition Dieppe Ensemble ne présente aucun candidat et ne participe pas au vote.

Nombre de votants.....31
Majorité absolue..... 16

Est élu avec 31 voix :
M. Lucien LECANU

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) - Centre Médico Psycho Pédagogique – CMPP Henri Wallon – Désignation du représentant de la Ville de Dieppe

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 31*

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 avril 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, M. LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. HOORNAERT, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absents et excusés : Mme LEGRAND, M. VERGER, M. DUTHUIT, M. CHAUVIERE, Mme THETIOT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND à M. TAVERNIER, M. VERGER à M. LEFEBVRE, M. DUTHUIT à M. JUMEL, M. CHAUVIERE à Mme OUVRY, Mme THETIOT à M. HOORNAERT, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE, M. GAUTIER à M. BAZIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT.

Rapporteur : M. Hugues FALAIZE

L'Association départementale Pour Adultes et Jeunes Handicapés – APAJH 76 - association régie par la loi de 1901 - a notamment pour but de créer et de gérer des services et des établissements au bénéfice des personnes en situation de handicap.

Cette association assure, sur Dieppe, la gestion du Centre Médico Psycho pédagogique –CMPP - Henri Wallon situé 3 rue de l'Abattoir.

Vu :

- les statuts de l'APJH 76 en date du 16 novembre 2004,

Le Conseil municipal est invité à désigner le représentant de la ville de Dieppe à l'APJH 76 – Centre Henri Wallon qui siègera au comité de gestion des établissements du Centre.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette désignation peut s'effectuer par vote à main levée sous réserve que le Conseil municipal le décide à l'unanimité.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation, à main levée.

Candidat de la majorité : Mme Emmanuelle Caru Charreton

Le groupe de l'opposition Dieppe Ensemble ne présente aucun candidat et ne participe pas au vote.

Nombre de votants.....31
Majorité absolue..... 16

Est élue avec 31 voix :
Mme Emmanuelle Caru-Charreton

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Régie à autonomie financière pour l'exploitation du parc de
stationnement de la plage – Désignation des membres du Conseil
d'exploitation**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants pour le point n°1 :31

Nombre de votants pour le point n°2 :39

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 avril 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, M. LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. HOORNAERT, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absents et excusés : Mme LEGRAND, M. VERGER, M. DUTHUIT, M. CHAUVIERE, Mme THETIOT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND à M. TAVERNIER, M. VERGER à M. LEFEBVRE, M. DUTHUIT à M. JUMEL, M. CHAUVIERE à Mme OUVRY, Mme THETIOT à M. HOORNAERT, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE, M. GAUTIER à M. BAZIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT.

Rapporteur : M. Hugues FALAIZE

VU :

- Les articles R 2221.4 à R 2221.6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent, d'une part, que les membres du Conseil d'exploitation sont désignés par le Conseil municipal, sur proposition du Maire et, d'autre part, que les représentants de la commune doivent détenir la majorité des sièges,
- Les statuts de la Régie à autonomie financière du parc de stationnement de la plage, en son article 1 qui prévoit que le Conseil d'exploitation est composé de 7 membres à raison de :
 - 4 membres désignés, en son sein, par le Conseil municipal
 - 3 membres désignés par le Conseil municipal choisis parmi les catégories suivantes :
 - 1 représentant de la société délégataire du centre balnéaire
 - 1 représentant de l'office de tourisme sous réserve de la validation du comité de direction
 - 1 représentant des commerçants du centre ville

Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à la désignation de ces 7 membres, au scrutin majoritaire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation, à main levée.

1) Liste des 4 conseillers municipaux présentés par la majorité : M. Lucien LECANU, M. Yves BEGOS, Mme Jocelyne CYPRIEN, M. Eric TAVERNIER.

Le groupe de l'opposition ne prend part au vote et ne présente pas de candidats.

Nombre de votants.....31
Majorité absolue..... 16

Sont élus avec 31 voix : M. Lucien LECANU, M. Yves BEGOS, Mme Jocelyne CYPRIEN, M. Eric TAVERNIER.

2) Désignation des 3 membres désignés par le Conseil municipal choisis parmi les catégories suivantes :

- 1 représentant de la société délégataire du centre balnéaire
 - (candidat proposé : Laurent Couvert)

- 1 représentant de l'office de tourisme sous réserve de la validation du comité de direction
 - (candidat proposé : Véronique Bresson)
- 1 représentant des commerçants du centre ville
 - (candidat proposé : Rémy Schnellbach)

Nombre de votants.....39

**Sont élus avec 39 voix : M. Laurent COUVERT,
Mme Véronique BRESSON, M. Rémy SCHNELLBACH.**

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Château musée de Dieppe – Relevés topographiques et plans –
demandes de subventions – signature de la convention avec l’architecte
en chef des monuments historiques**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 avril 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, M. LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. HOORNAERT, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absents et excusés : Mme LEGRAND, M. VERGER, M. DUTHUIT, M. CHAUVIERE, Mme THETIOT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND à M. TAVERNIER, M. VERGER à M. LEFEBVRE, M. DUTHUIT à M. JUMEL, M. CHAUVIERE à Mme OUVRY, Mme THETIOT à M. HOORNAERT, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE, M. GAUTIER à M. BAZIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT.

Rapporteur : Mme Marie Catherine GAILLARD

Dans le cadre de la perspective d'aménagements fonctionnels de la restauration avec extensions éventuelles, un programme de travaux est envisagé pour le Château Musée de Dieppe.

Un état sanitaire a été établi par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques en mai 2006. Cette étude montre que l'état du Château musée, de la toiture et des murs est très dégradé, voire proche de la ruine pour certains ouvrages. Actuellement il se produit des chutes de pierres des murs périphériques qui entraînent un réel danger et nécessitent des interventions.

Avant de lancer le projet d'études architecturales et techniques, il convient d'établir un relevé topographique et de faire les plans de l'existant.

Ces travaux d'étude, réalisés par Monsieur l'Architecte en Chef des Monuments Historiques en accord avec la DRAC, sont estimés à 29 859,02 €HT, soit 35 711,39 €TTC. Ils ont été budgétés pour 2008.

Afin de pouvoir réaliser cette opération, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention avec M. Régis MARTIN
- solliciter toutes subventions éligibles pour ces travaux d'étude.

Compte tenu de l'urgence et des risques encourus, il conviendra de demander aux partenaires l'autorisation de commencer cette étude avant la décision d'obtention des subventions.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Marchés de la ville de Dieppe – Fourniture de carburants et fioul domestiques – signature d’avenants avec les entreprises pour renouvellement

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 avril 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, M. LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. HOORNAERT, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absents et excusés : Mme LEGRAND, M. VERGER, M. DUTHUIT, M. CHAUVIERE, Mme THETIOT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND à M. TAVERNIER, M. VERGER à M. LEFEBVRE, M. DUTHUIT à M. JUMEL, M. CHAUVIERE à Mme OUVRY, Mme THETIOT à M. HOORNAERT, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE, M. GAUTIER à M. BAZIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT.

.../...

Rapporteur : Mme Marie Catherine GAILLARD

La ville de Dieppe a conclu différents marchés avec deux entreprises pour la fourniture de carburants et fioul domestique.

La période initiale de ces marchés étant arrivée à terme les 10 et 14 août 2007, ils ont été renouvelés une première fois en 2007.

Cette première reconduction arrivant à terme les 10 et 14 août 2008, il convient de les renouveler conformément aux différents Cahiers des Clauses Administratives Particulières.

Les avenants présentés ont pour but de renouveler les différents marchés pour une période de 12 mois.

Les marchés concernés sont les suivants :

Entreprises	Avenant	Objet	n° marché	Date de reconduction	Date échéance
Etablissements MARCHAND	2	Fourniture de carburants. Prise locale à la pompe	6277	10/08/08	09/08/09
Société TOTAL FRANCE	2	Fourniture de carburants sur le territoire national	6274	14/08/08	13/08/09
Etablissements MARCHAND	2	Fourniture de combustible liquide : fioul domestique	6279	10/08/08	09/08/09

Considérant les quantités consommées, il est proposé de renouveler ces marchés avec les mêmes quantités que celles du marché initial et du premier renouvellement à savoir :

Entreprises	Objet	Carburant	Minimum	Maximum
Etablissements MARCHAND	Fourniture de carburants. Prise locale à la pompe	SP 98	6 000 L	20 000 L
		SP 95	10 000 L	40 000 L
		Gazole	200 000 L	400 000 L
		G.P.L	2 000 L	8 000 L
Société TOTAL FRANCE	Fourniture de carburants sur le territoire national	SP 98	1000 L	4 000 L
		SP 95	200 L	800 L
		Gazole	500 L	2 000 L
		G.P.L	100 L	400 L
Etablissements MARCHAND	Fourniture de combustible liquide : fioul domestique	Fioul domestique	150 000 L	300 000 L

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer les avenants avec les entreprises concernées.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Eglise Saint Rémi – Restauration des parties hautes du Chœur – Mise hors d'eau des parties basses du chœur – Convention pour marché de maîtrise d'œuvre – avenant n°1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 avril 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, M. LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. HOORNAERT, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absents et excusés : Mme LEGRAND, M. VERGER, M. DUTHUIT, M. CHAUVIERE, Mme THETIOT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND à M. TAVERNIER, M. VERGER à M. LEFEBVRE, M. DUTHUIT à M. JUMEL, M. CHAUVIERE à Mme OUVRY, Mme THETIOT à M. HOORNAERT, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE, M. GAUTIER à M. BAZIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT.

Rapporteur : Mme Marie Catherine GAILLARD

Le 7 mars 2008, la Ville de Dieppe a signé avec M. Régis MARTIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques et M. Jean-Pierre LECOT, vérificateur, une convention pour la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de restauration des parties hautes du chœur et la mise hors d'eau des parties basses du chœur de l'église Saint Rémi.

Ces travaux sont répartis en une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Dans la rédaction de la convention, il y a eu une inversion de chiffres et de destinataires des sommes.

L'avenant proposé a pour objet de rectifier ces erreurs, mais n'a aucune incidence financière.

La partie concernée de l'article 5 de ladite convention doit être rédigée ainsi :

Tranche ferme :

M. Régis MARTIN A.C.M.H	61 276,18 €H T
M. Jean-Pierre LECOT V.M.H	17 478,38 €H T

Tranche conditionnelle :

M. Régis MARTIN A.C.M.H	68 051,34 €H T
M. Jean-Pierre LECOT V.M.H	16 308,60 €H T

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'œuvre avec M. Régis MARTIN et M. Jean-Pierre LECOT.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Réseau des bibliothèques ludothèques – action 2008 – demande de subvention à la DRAC

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 avril 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, M. LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. HOORNAERT, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absents et excusés : Mme LEGRAND, M. VERGER, M. DUTHUIT, M. CHAUVIERE, Mme THETIOT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND à M. TAVERNIER, M. VERGER à M. LEFEBVRE, M. DUTHUIT à M. JUMEL, M. CHAUVIERE à Mme OUVRY, Mme THETIOT à M. HOORNAERT, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE, M. GAUTIER à M. BAZIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT.

Rapporteur : M. Frédéric ELOY

La Direction Régionale des Affaires Culturelles est susceptible d'allouer une aide financière aux actions de soutien à la création, à la production, à la diffusion et à la valorisation du livre.

Entre dans le cadre de ces aides, l'action suivante mise en place par la ville de Dieppe :

Temps fort consacré à Philippe Dumas « Regards sur une oeuvre » du 19 janvier au 2 mars 2008, par le biais d'expositions, de rencontres / conférences avec le public, d'animations auprès des jeunes, d'une publication spécifique d'un Quiquengrogne en quadrichromie, etc... L'objectif était de faire découvrir l'aspect local de l'oeuvre de Philippe Dumas. Parallèlement, le second objectif poursuivi était de constituer un fonds de référence patrimonial.

Le coût s'est élevé à 13 804 €

Pour abonder le financement de cette action, il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles l'attribution de son aide financière pour un montant de 2 000 €
- et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents correspondants.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Fonds ancien et local de la médiathèque Jean Renoir – Acceptation de dons de documents (Mme et M. Bialek)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 avril 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, M. LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. HOORNAERT, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absents et excusés : Mme LEGRAND, M. VERGER, M. DUTHUIT, M. CHAUVIERE, Mme THETIOT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND à M. TAVERNIER, M. VERGER à M. LEFEBVRE, M. DUTHUIT à M. JUMEL, M. CHAUVIERE à Mme OUVRY, Mme THETIOT à M. HOORNAERT, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE, M. GAUTIER à M. BAZIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT.

Rapporteur : M. Frédéric ELOY

Le responsable du Fonds Ancien et Local de la Médiathèque a informé la Ville des propositions de dons de documents offerts par M. et Mme Bialek domiciliés à Offranville, aux centres d'intérêts scientifiques distincts.

- Les documents offerts par Mme Bialek relèvent essentiellement des travaux scientifiques qu'elle a pu réaliser au cours de son parcours de chercheuse, travaux publiés dans les bulletins des Amys du Vieux de Dieppe, Connaissance de Dieppe ou Bulletins de la Commission Départementale des Antiquités de Seine-Maritime.

Ces documents présentent tous un intérêt local évident puisqu'ils permettent d'appréhender le travail et le cheminement d'une chercheuse.

- Les documents offerts par M. Bialek concernent eux-aussi le Port de Dieppe. Il s'agit de six albums de photographies sur des travaux réalisés entre 1970 et 1991, documents uniques qui témoignent de l'évolution de nos infrastructures portuaires, mais également d'études diverses sur le port de Dieppe qui forment la légende et nous donnent une grille de lecture desdites photographies.

Ce don, dont les listes figurent en annexe, étant effectué à titre gracieux, n'étant grevé ni de conditions ni de charges, il est proposé au Conseil Municipal de les accepter et de les affecter aux collections du Fonds Ancien et Local de la Médiathèque Jean Renoir.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Fonds ancien et local de la médiathèque Jean Renoir – Acceptation
d'un don d'ouvrages (M. Guy Turquer)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 avril 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, M. LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. HOORNAERT, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absents et excusés : Mme LEGRAND, M. VERGER, M. DUTHUIT, M. CHAUVIERE, Mme THETIOT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND à M. TAVERNIER, M. VERGER à M. LEFEBVRE, M. DUTHUIT à M. JUMEL, M. CHAUVIERE à Mme OUVRY, Mme THETIOT à M. HOORNAERT, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE, M. GAUTIER à M. BAZIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT.

Rapporteur : M. Frédéric ELOY

Afin de compléter ses collections, et poursuivre sa mission d'enrichissement de son fonds patrimonial, le Fonds Ancien et Local de la Médiathèque Jean Renoir propose d'accepter le don fait par M Guy TURQUER à la ville pour son Fonds Ancien et Local, d'ouvrages et de documents présentant un réel intérêt local.

Ce don, dont la liste figure en annexe, étant effectué à titre gracieux, n'étant grevé ni de conditions ni de charges, il est proposé au Conseil Municipal de les accepter et de les affecter aux collections du Fonds Ancien et Local de la Médiathèque Jean Renoir.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Fonds ancien et local de la médiathèque Jean Renoir – demande de subvention au Fonds Régional d’Aide aux Bibliothèques (FRAB) pour l’acquisition d’ouvrages anciens

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 avril 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, M. LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. HOORNAERT, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absents et excusés : Mme LEGRAND, M. VERGER, M. DUTHUIT, M. CHAUVIERE, Mme THETIOT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND à M. TAVERNIER, M. VERGER à M. LEFEBVRE, M. DUTHUIT à M. JUMEL, M. CHAUVIERE à Mme OUVRY, Mme THETIOT à M. HOORNAERT, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE, M. GAUTIER à M. BAZIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT.

Rapporteur : M. Frédéric ELOY

Afin d'enrichir son fonds patrimonial, le Fonds ancien et local de la Médiathèque Jean Renoir a acquis deux livres anciens au coût de 1 662 euros (frais de port compris).

Il s'agit :

- d'un manuscrit autographe de Louis Estancelin, intitulé « *observations sur les découvertes faites par les navigateurs dieppois* », basé sur les recherches de l'auteur sur les expéditions des marins dieppois en Afrique, en Asie et en Amérique. Cet ouvrage vient compléter une lettre manuscrite signée du même auteur et conservée au fonds ancien et local de la médiathèque,
- d'un ouvrage de Xénophon traduit en français par Jacques Miffant de Dieppe intitulé « *le dialogue nommé le Tyranicque* » daté de 1550. La traduction de Miffant rejoint ainsi la traduction des Mémoires de Xénophon de 1582 par Jean Doublet conservée au Fonds Ancien et Local de la Médiathèque.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de confirmer ces acquisitions,
- de les affecter aux collections du Fonds Ancien et Local de la Médiathèque Jean Renoir,
- de solliciter pour leur financement, l'intervention de l'Etat (DRAC) et du Conseil Régional au titre du Fonds Régional d'Acquisition pour les Bibliothèques, dont le Comité Technique Régional se réunira le 16 mai 2008,
- d'affecter les recettes au chapitre 13 – subventions d'investissement – fonction 321 – Réseau des bibliothèques-ludothèques – nature 1321 – subvention Etat, nature 1322 – subvention Région.

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à effectuer toutes les démarches et à signer les documents nécessaires y afférents.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Fonds ancien et local de la médiathèque Jean Renoir – acquisition de meubles à plans – demande de subvention à la DRAC

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 avril 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, M. LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. HOORNAERT, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absents et excusés : Mme LEGRAND, M. VERGER, M. DUTHUIT, M. CHAUVIERE, Mme THETIOT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND à M. TAVERNIER, M. VERGER à M. LEFEBVRE, M. DUTHUIT à M. JUMEL, M. CHAUVIERE à Mme OUVRY, Mme THETIOT à M. HOORNAERT, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE, M. GAUTIER à M. BAZIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT.

Rapporteur : M. Frédéric ELOY

Dans le cadre de sa mission de conservation, le Fonds Ancien et Local de la Médiathèque Jean Renoir entreprend un travail de conservation préventive de ses documents iconographiques.

Ce travail fait écho aux recommandations des services de la DRAC suite au Plan d'Action pour le Patrimoine Ecrit et aux visites du Fonds Ancien et Local de Mesdames Agnès Gaudu et Marie-Claude Pasquet – chargées de mission.

Pour mener à bien ce projet, le service a estimé devoir acquérir à terme, huit meubles à plans et un humidificateur.

Ce dernier a été acquis en 2007 avec le soutien financier de l'Etat.

Ainsi, pour l'année 2008, a été budgétée la dépense globale prévisionnelle d'investissement de 1 900 € pour l'acquisition de deux meubles à plans.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter pour le financement de ces meubles, l'aide financière de l'Etat au titre du concours particulier de la dotation générale de décentralisation relative à l'équipement mobilier et à l'aménagement de locaux spécifiques dédiés à la conservation du fonds patrimonial,
- d'affecter la recette au chapitre 13 – subvention d'investissement – fonction 321 – réseau des bibliothèques-ludothèques – nature 1321 – subvention Etat,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents correspondants.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Dieppe Ville d'art et d'histoire – Renouvellement de la convention de partenariat – visites guidées de la ville à vélo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 avril 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, M. LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. HOORNAERT, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absents et excusés : Mme LEGRAND, M. VERGER, M. DUTHUIT, M. CHAUVIERE, Mme THETIOT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND à M. TAVERNIER, M. VERGER à M. LEFEBVRE, M. DUTHUIT à M. JUMEL, M. CHAUVIERE à Mme OUVRY, Mme THETIOT à M. HOORNAERT, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE, M. GAUTIER à M. BAZIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT.

Rapporteur : Mme Sabine AUDIGOU

Depuis 2004, en partenariat avec les associations Dieppe à Vélo (encadrement) et Vélo Service (prêt des vélos), le service Dieppe Ville d'art et d'histoire programme d'avril à septembre, le premier dimanche de chaque mois, des visites guidées à vélo de Dieppe et de ses environs.

Après un bilan peu satisfaisant en 2005, la ville de Dieppe a souhaité apporter quelques modifications en 2006 : assouplissement du fonctionnement, renfort de la communication, élargissement du nombre de participants par visite, centralisation des réservations, augmentation de la fréquence et régularité des visites.

Le bilan des visites à vélo effectuées en 2006 et 2007 s'est avéré satisfaisant.

Par conséquent, il est proposé de poursuivre ces visites pour l'année 2008, et de maintenir l'effort de communication autour de cette manifestation.

Le Conseil Municipal est invité :

- à approuver les termes de la convention ci-annexée,
- à autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Dieppe Ville d'art et d'histoire - Tarifs préférentiels pour les visites et conférences de Dieppe Ville d'Art et d'Histoire et pour les visites au château musée en juillet et août 2008

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 avril 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, M. LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. HOORNAERT, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absents et excusés : Mme LEGRAND, M. VERGER, M. DUTHUIT, M. CHAUVIERE, Mme THETIOT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND à M. TAVERNIER, M. VERGER à M. LEFEBVRE, M. DUTHUIT à M. JUMEL, M. CHAUVIERE à Mme OUVRY, Mme THETIOT à M. HOORNAERT, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE, M. GAUTIER à M. BAZIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT.

Rapporteur : Mme Sabine AUDIGOU

Visites guidées de la ville :

Durant l'été, Dieppe Ville d'art et d'histoire propose :

- des visites une heure/un monument ou une heure/un lieu, les jeudis et dimanches,
- des visites générales de ville, les mercredis.

En juillet et août 2007, pour la première année, la ville de Dieppe a souhaité proposer un aménagement tarifaire (un ticket tarif plein valable pour deux visites ou pour deux personnes) pour les visites courtes une heure/un monument ou un lieu, afin de rendre ces visites attractives.

Le bilan a été très positif, tant au niveau de la satisfaction du public que de la fréquentation.

C'est pourquoi, la ville de Dieppe souhaite poursuivre et étendre cette politique tarifaire incitative à l'ensemble des visites (à l'exception des visites-spectacles), en juillet et août uniquement, dans le cadre de la programmation estivale.

L'aménagement tarifaire serait le suivant :

Un ticket tarif plein (5 €) valable pour deux visites ou pour deux personnes, uniquement en juillet et août.

Visites guidées du château-musée :

En juillet et août 2007, pour la première année, la ville de Dieppe a souhaité proposer un aménagement tarifaire (un ticket tarif plein valable pour deux visites ou deux personnes) pour les visites guidées du château-musée.

Le bilan ayant été également très positif, il est proposé de poursuivre cette politique tarifaire incitative pour les visites guidées au musée, en juillet et août uniquement.

L'aménagement tarifaire serait le suivant :

Un ticket tarif plein (5 €) valable pour deux visites ou pour deux personnes, uniquement en juillet et août.

Visites-Spectacles :

Chaque année, en juillet et août, Dieppe Ville d'art et d'histoire propose des visites-spectacles. Un tarif unique de 6 € est appliqué pour ces visites-spectacles (avec une gratuité pour les enfants de moins de 12 ans et les demandeurs d'emploi).

Dieppe Ville d'art et d'histoire propose de mettre en place un tarif réduit de 4 € pour ces visites-spectacles, pour les scolaires -12/17 ans inclus- et étudiants (tarif réduit existant déjà pour les visites traditionnelles).

Conférences courtes :

Dans le cadre de la reconduction de l'opération Lire à la Plage, des conférences de 30 minutes devraient être proposées deux fois par semaine, par Dieppe Ville d'art et d'histoire, sur le stand Lire à la Plage, en juillet et août 2008.

Il s'agira de conférences sur l'histoire maritime de la Ville.

Il est proposé que ces conférences soient gratuites comme l'ensemble des animations proposées sur le stand.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place de cette politique tarifaire incitative, pour ces visites et conférences de juillet et août 2008.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Projets d'écoles 2007-2008 – Ecole élémentaire Sévigné

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 avril 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, M. LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. HOORNAERT, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absents et excusés : Mme LEGRAND, M. VERGER, M. DUTHUIT, M. CHAUVIERE, Mme THETIOT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND à M. TAVERNIER, M. VERGER à M. LEFEBVRE, M. DUTHUIT à M. JUMEL, M. CHAUVIERE à Mme OUVRY, Mme THETIOT à M. HOORNAERT, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE, M. GAUTIER à M. BAZIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT.

Rapporteur : Mme Caru Charreton Emmanuelle

Dans le cadre de son projet d'école, l'école élémentaire Sévigné organise, pour les 23 élèves de la classe de CM1, un séjour découverte les 15 et 16 mai 2008, à Paris -hébergement au Centre International des Séjours de Paris- avec visite de la Cité des enfants, de la Tour Eiffel, des musées Cluny et d'Orsay.

Le déplacement revient à 2 475,70 €

Pour alléger la contribution des familles, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une aide de 230 € et de verser celle-ci à la coopérative de l'école.

Cette somme est à prélever sur le crédit prévu à cet effet au budget primitif 2008 (212 – 6574.8 – 326).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Attribution d'une indemnité de conseil à M. Dominique Proust
Trésorier Principal Municipal**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 avril 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, M. LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. HOORNAERT, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absents et excusés : Mme LEGRAND, M. VERGER, M. DUTHUIT, M. CHAUVIERE, Mme THETIOT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND à M. TAVERNIER, M. VERGER à M. LEFEBVRE, M. DUTHUIT à M. JUMEL, M. CHAUVIERE à Mme OUVRY, Mme THETIOT à M. HOORNAERT, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE, M. GAUTIER à M. BAZIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT.

.../...

Rapporteur : Mme Marie Catherine GAILLARD

Par délibération en date du 24 mars 2005, il avait été décidé, conformément à l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, d'attribuer l'indemnité de conseil à M. Dominique PROUST, Trésorier Principal Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire l'attribution à M. PROUST de cette indemnité, calculée dans les mêmes conditions, à son taux maximum, à savoir :

- sur les 7 622 premiers euros : 3 pour 1 000
- sur les 22 867 euros suivants : 2 pour 1 000
- sur les 30 489 euros suivants : 1,50 pour 1 000
- sur les 60 979 euros suivants : 1 pour 1 000
- sur les 106 714 euros suivants : 0,75 pour 1 000
- sur les 152 449 euros suivants : 0,50 pour 1 000
- sur les 228 673 euros suivants : 0,25 pour 1 000
- sur les sommes excédant 609 796 euros : 0,10 pour 1 000.

Les dépenses prises en compte sont la moyenne annuelle des dépenses d'investissement et de fonctionnement des trois derniers exercices budgétaires.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Création d'un emploi de Directeur communication – citoyenneté

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 31

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 avril 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, M. LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. HOORNAERT, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absents et excusés : Mme LEGRAND, M. VERGER, M. DUTHUIT, M. CHAUVIERE, Mme THETIOT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND à M. TAVERNIER, M. VERGER à M. LEFEBVRE, M. DUTHUIT à M. JUMEL, M. CHAUVIERE à Mme OUVRY, Mme THETIOT à M. HOORNAERT, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE, M. GAUTIER à M. BAZIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT.

Rapporteur : M. Lucien LECANU

Pour répondre aux besoins de la collectivité dans les domaines de la communication, de l'information et du développement de la démocratie locale et de la participation des habitants, il s'avère nécessaire de s'attacher le concours d'un agent disposant de connaissances techniques hautement spécialisées, niveau catégorie A, conformément à l'alinéa 3 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

En concertation avec les Elus, la personne recrutée aura pour mission la mise en oeuvre de la politique de communication de la ville s'inscrivant dans une démarche de développement de la citoyenneté et de la participation des habitants à la conception et à la réalisation des projets les concernant.

Un contrat liant l'agent à la ville sera conclu pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat ne pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération mensuelle sera basée sur l'indice brut 985 (valeur actuelle) correspondant au 7ème échelon du grade de directeur territorial (cadre d'emplois des attachés territoriaux). Cet indice pourra être revalorisé en fonction de l'évolution des grilles indiciaires de la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, l'intéressé (e) pourra percevoir par référence aux dispositions relatives aux agents du cadre d'emplois des attachés territoriaux, et dans les mêmes conditions d'attribution, les primes et indemnités allouées au personnel titulaire de cette catégorie et/ ou de toute autre indemnité qui s'y substituerait ou s'y ajouterait.

Enfin, les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi ne requièrent pas d'enveloppe supplémentaire pour l'exercice 2008, et seront ensuite prévus dans les budgets des exercices suivants.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prévoir la création de ce poste.

☞ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 31 voix, décide de la création de ce poste.**

Le groupe de l'opposition « Dieppe Ensemble » ne participe pas au vote.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Désaffectation et déclassement du domaine public des parcelles
466 ZB n°15, 16, 17p, 18p et 19p sises avenue de la Libération
à Neuville lès Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 avril 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, M. LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. HOORNAERT, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absents et excusés : Mme LEGRAND, M. VERGER, M. DUTHUIT, M. CHAUVIERE, Mme THETIOT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND à M. TAVERNIER, M. VERGER à M. LEFEBVRE, M. DUTHUIT à M. JUMEL, M. CHAUVIERE à Mme OUVRY, Mme THETIOT à M. HOORNAERT, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE, M. GAUTIER à M. BAZIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT.

Rapporteur : M. Hugues FALAIZE

La Ville de Dieppe est propriétaire de terrains sis avenue de la Libération à Neuville-lès-Dieppe, qu'elle a décidé par délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2006 de céder à M. et Mme DAGICOUR en vue de créer un complexe hôtelier au Val d'Arquet.

Ces terrains cadastrés 466 ZB n° 15, 16, 17p, 18p et 19p font partiellement partie du site servant de dépôt mis à la disposition de la communauté d'agglomération Dieppe Maritime pour y exercer sa compétence de transport avec son réseau Stradibus, mais ne sont pas occupés. La mise à disposition de ces parcelles envers la Communauté d'agglomération les a, de facto, intégrées au domaine public communal, selon les dispositions du code général de la propriété des personnes publiques.

Aujourd'hui, ces terrains ne sont pas utilisés par la Communauté d'agglomération et n'ont reçu aucune autre affectation, ce qui permet de procéder à leur désaffectation préalablement à leur déclassement du domaine public et à leur reclassement dans le domaine privé communal en vue de leur cession.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la désaffectation des parcelles sises avenue de la Libération à Neuville-Lès-Dieppe, cadastrées section 466 ZB n° 15, 16, 17p, 18p et 19p d'une superficie approximative de 20 525 m²,
- d'approuver leur déclassement du domaine public pour les reclasser dans le domaine privé communal.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Cession du pavillon de l'ancienne école Boudier sise rue du 74^{ème}
Régiment d'Infanterie**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 avril 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, M. LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. HOORNAERT, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absents et excusés : Mme LEGRAND, M. VERGER, M. DUTHUIT, M. CHAUVIERE, Mme THETIOT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND à M. TAVERNIER, M. VERGER à M. LEFEBVRE, M. DUTHUIT à M. JUMEL, M. CHAUVIERE à Mme OUVRY, Mme THETIOT à M. HOORNAERT, Mme ORTILLON à Mme LEMOINE, M. GAUTIER à M. BAZIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT.

Rapporteur : M. Hugues FALAIZE

La Ville est propriétaire d'un terrain d'une superficie d'environ 400 m² sis rue du 74^{ème} régiment d'Infanterie, à l'ancienne école Boudier. Ce terrain provient de la parcelle cadastrée section BT n° 71. Y est édifié d'un pavillon de plain-pied, qui servait autrefois de logement de gardien.

Ce pavillon, d'une surface habitable de 86 m², est actuellement occupé par Monsieur Franck Bonhomme. Celui-ci a fait part à la Ville de son souhait d'acquérir la propriété et a proposé par courrier en date du 16 décembre 2007 de l'acheter au prix estimé par le service France Domaine, soit 135 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- la cession de l'ancien logement de gardien de l'école Boudier sis rue du 74^{ème} Régiment d'Infanterie, à M. Franck Bonhomme, au prix estimé par le service France Domaine de 135 000 €
- l'intervention d'un géomètre-expert pour réaliser la division cadastrale de la parcelle cadastrée section BT n° 71,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**